

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Ministère du Logement et des Terres

Date : 16 avril 2025

Le **Ministère du Logement et des Terres** tient à informer les membres du public que l'opération de nettoyage, comprenant l'enlèvement des débris et saletés sur l'Île-aux-Bénitiers, débutera demain matin, soit le jeudi 17 avril. Parallèlement, un système de gardiennage 24h/24 et 7j/7 sera mis en place sur l'île durant toute la durée du processus de nettoyage, lequel sera effectué par la compagnie Atics Ltd. L'exécution des travaux s'étalera sur une période de vingt jours.

Il a été porté à notre attention que plusieurs articles de presse, accompagnés de photographies, ont été publiés à la suite du communiqué du **Collectif Citoyens pour l'Île aux Bénitiers**, en date du vendredi 11 avril 2025. Ce communiqué faisait état de la présence supposée de débris laissés sur la plage de l'île aux Bénitiers par des éléments de la Special Mobile Force, à l'issue de l'opération de démolition menée le 21 mars 2025, et mentionnait un risque que ces débris soient emportés par la marée montante.

Le **Ministère du Logement et des Terres** souhaite préciser qu'aucun débris n'a été abandonné à un emplacement susceptible d'être affecté par la marée montante. Tous les débris générés à la suite de l'opération de démolition ont été regroupés dans une zone située à bonne distance de la ligne de marée, précisément dans le but d'éviter qu'ils ne soient emportés vers la mer, minimisant ainsi tout risque de pollution marine. Cette mesure a été prise sous la supervision conjointe de la **Special Mobile Force**, de la **National Coast Guard** et des officiers du ministère, qui ont rédigé un rapport confirmant le bon déroulement de l'opération.

Par ailleurs, le **mercredi 9 avril 2025**, une équipe d'officiers du ministère s'est rendue sur l'Île aux Bénitiers dans le cadre du suivi du projet de réhabilitation en cours. Les constatations effectuées ce jour-là ont confirmé l'absence de débris éparpillés sur la plage. Cependant, les officiers ont noté la présence de plusieurs individus tentant de se rendre sur l'île. Interrogés avant d'y avoir pleinement accédé, ces derniers ont indiqué qu'ils s'y rendaient malgré l'interdiction en vigueur, dans le but de récupérer des matériaux provenant des anciennes structures démolies. Ils ont ensuite été sommés de quitter les lieux, l'accès à l'île demeurant strictement interdit au public.

Le ministère du Logement et des Terres tient à rassurer le public que toutes les procédures et mesures de sécurité ont été mises en œuvre — et continueront de l'être — dans le cadre de l'opération en cours, afin de préserver durablement la flore et la faune de l'Île aux Bénitiers. La coopération de l'ensemble des citoyens est vivement sollicitée pour garantir le succès de cette démarche.

- *Vous trouverez ci-dessous les photos prises à la suite de l'opération de démolition par les éléments de la force policière et les officiers du ministère du Logement et des Terres, ainsi que celles actuellement diffusées par le Collectif Citoyen pour l'Île aux Bénitiers.*

Najette TOORAB
Adviser on Information Matters

- Photos en pièce jointe au communiqué du Collectif Citoyen pour l'Île aux Bénitiers.





- Photos prises par la force de l'ordre et les officiers du ministère du Logement et des Terres après la démolition des structures illégales, le 21 mars 2025.









